

Société de Développement des Participations Financières S.D.P.F.

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2025

Le 19 septembre 2025 à 19 heures 15, les actionnaires de la Société se sont réunis au 4 rue d'Argenson - 75008 PARIS, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ou leurs mandataires.

Le Commissaire aux Comptes de la Société n'assiste pas à l'assemblée.

Monsieur Anthony CARLE, Président de la Société, préside l'assemblée.

Madame Valérie CARLE, acceptant cette fonction, est appelée comme Scrutatrice.

Monsieur Pierre CARLE assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate :

que l'assemblée réunit la totalité du capital social,
que celle-ci est régulièrement constituée, et qu'elle peut donc valablement délibérer
conformément à l'article 24-1 des statuts.

Le Président met alors à la disposition des actionnaires :

La feuille de présence ;
Un exemplaire des statuts de la Société ;
Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Démission des Directeurs Généraux
Décision de non-remplacement
Pouvoirs à donner.

Lecture est ensuite donnée des lettres de démission de Madame Valérie Carle et Monsieur Pierre Carle de leur mandat de directeur général.

Enfin, la discussion est ouverte et un échange de vues intervient.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Valérie Carle et Monsieur Pierre Carle de leur mandat social de Directeur Général et les remercie chaleureusement pour leur activité dans ces fonctions au profit de la Société et de ses filiales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires propriétaires ou nu-propriétaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de ne pas nommer de nouveau Directeur Général en remplacement des démissionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires propriétaires ou nu-propriétaires.

Troisième résolution - clôture

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes afin d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires propriétaires ou nu-propriétaires.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau et seuls Associés.

Anthony Carle Président	Pierre Carle Secrétaire de l'Assemblée	Valérie Carle Scrutatrice
		